

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MARS 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le 28 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 mars deux mille vingt-six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET, Monsieur MIGEON, Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE, Monsieur CLERY, Madame JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur de MASIN, Madame PAUMIER, Madame FERNANDES-BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur EL BAHJAOUIGIROT, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

**Avaient donné procuration :**

Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Madame GUYARD  
Monsieur PARINET à Madame PEUGNET

Monsieur PERICARD souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. Il propose de désigner Monsieur MILOUTINOVITCH comme secrétaire de séance.

**N° DE DOSSIER : 26 B 00 - NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur MILOUTINOVITCH est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu d'actes administratifs depuis le précédent Conseil Municipal. Il souligne que la présente séance est un peu particulière, et constitue la suite logique de la séance d'installation. Il propose deux options pour sa tenue : soit procéder à des votes à bulletin secret pour toutes les désignations prévues à l'ordre du jour, soit voter à main levée dans le cas d'une liste commune. C'est d'ailleurs l'objectif des discussions qui ont eu lieu avec les trois groupes concernés, dans le cadre des éléments qui ont été communiqués par les services du secrétariat général.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, qui permet d'éviter ce scrutin secret si un seul candidat ou une seule liste de candidats est soumis aux suffrages. Ce sera le cas, avec des noms proposés dans toutes les instances où notamment les oppositions pouvaient être représentées, dans la stricte conformité aux doctrines mises en œuvre au cours des précédents mandats. Monsieur le Maire rappelle que la règle de la Ville est d'être assez souple sur ce sujet, notamment si, au cours du mandat, certains souhaitent évoluer, changer, ou avoir des informations spécifiques ou particulières concernant soit ces instances, soit ces conseils.

Il précise que le fait d'avoir une liste commune n'interdit pas les prises de parole. Ce sont simplement les modalités du vote qui sont déterminées de telle sorte, parce qu'il n'y a pas une organisation permettant de mettre en œuvre plusieurs dizaines de votes à bulletin secret lors de cette séance.

En l'absence d'observation, il propose de commencer avec le premier dossier à l'ordre du jour, celui concernant le CCAS.

### **N° DE DOSSIER : 26 B 01 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est, en tant que Maire, Président de droit du CCAS et qu'après l'appel de candidatures, sont candidats Madame LESUEUR, Monsieur JOLY, Monsieur de MASIN, Monsieur SALLE, Madame JAUFFRET, Monsieur COSSON, Madame RHONE et Monsieur LE GARSMEUR.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

### **N° DE DOSSIER : 26 B 02a – COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire indique que ces commissions permanentes ont pour objet notamment la préparation des conseils municipaux. Par délibération en date du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a créé les commissions permanentes suivantes :

- Commission Services à la population
- Commission Cadre de vie
- Commission Ressources

Monsieur le Maire indique que la composition proposée au vote pour chaque commission tient compte des choix exprimés par les membres du Conseil municipal.

Sont candidats :

- Au sein de la Commission Services à la population :

Le Maire, Président de droit, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur JOLY, Madame AGUINET, Madame PEYRESAUBES, Monsieur SALLE, Madame LESUEUR, Monsieur CADOT, Madame BOGE, Madame GIVELET, Monsieur de MASIN, Madame FERNANDES-BORGES, Madame JAUFFRET, Madame SLEMPKES, Madame PAUMIER, Madame BERANGER et Monsieur LE GARSMEUR.

- Au sein de la Commission Cadre de vie :

Le Maire, Président de droit, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Madame GUYARD, Monsieur MIGEON, Madame de CIDRAC, Madame ANDRE, Monsieur SAUDO, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur CLERY, Monsieur NDIAYE, Madame RHONE, Monsieur LECONTE et Madame DIET.

- Au sein de la Commission Ressources :

Le Maire, Président de droit, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Madame PEUGNET, Monsieur HAÏAT, Monsieur COLLOGNAT, Monsieur LEJEUNE, Monsieur GREVET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame BRELURUS-SOPPI, Madame BUON, Monsieur PARINET, Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Monsieur COSSON et Monsieur ZAVADIL.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 02b – COMPOSITION DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES**

Monsieur le Maire précise qu’il est ici aussi Président de droit de cette commission. Sont proposés en outre, comme membres titulaires, Monsieur LEJEUNE, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur COLLOGNAT, Monsieur LECONTE, Monsieur LE GARSMEUR et comme membres suppléants, Monsieur GREVET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame LESUEUR, Madame BERANGER, Monsieur ZAVADIL.

En l’absence de demande d’intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l’unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 02c – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAO AU SEIN DES GROUPEMENTS DE COMMANDES**

Monsieur le Maire propose pour la Commission d’appel d’offres, comme titulaire, Monsieur LEJEUNE et comme suppléant, Monsieur GREVET.

En l’absence de demande d’intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l’unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 02d – COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS**

Monsieur le Maire indique qu’outre le Maire, Président de droit, sont proposés pour cette commission, comme membres titulaires, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur COLLOGNAT, Madame GUYARD, Monsieur GREVET, Madame RHONE, et comme membres suppléants, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur CLERY, Madame FERNANDES-BORGES, Madame LESUEUR, Monsieur LE GARSMEUR.

En l’absence de demande d’intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l’unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 02e – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Monsieur le Maire propose de désigner pour cette commission Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur COLLOGNAT, Madame GUYARD, Monsieur GREVET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur CLERY, Madame FERNANDES-BORGES, Madame LESUEUR, Monsieur COSSON et Monsieur ZAVADIL.

En l’absence de demande d’intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l’unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 02f – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose de désigner pour cette commission Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur COLLOGNAT, Madame GUYARD, Monsieur GREVET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur CLERY, Madame FERNANDES-BORGES, Madame LESUEUR, Monsieur COSSON et Monsieur ZAVADIL.

En l’absence de demande d’intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l’unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 02g - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA CONVOCATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de lui donner délégation pour convoquer la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 03a - REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ECOJONCTION**

Monsieur le Maire rappelle que le GIP Ecojonction a la responsabilité de la production florale de la Ville. Environ 80 000 fleurs et plantes sont produites chaque année dans le cadre d'une structure de gestion commune avec le lycée agricole et horticole. Le GIP permet également de mettre en commun du personnel et de partager des moyens, en l'occurrence les espaces du lycée agricole.

Sont proposés comme membres titulaires Madame GUYARD, Monsieur de BEULAINCOURT, Madame ANDRE, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame RHONE, et comme membres suppléants Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur LEVEL, Monsieur GREVET et Madame DIET.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 03b – REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN**

Monsieur le Maire précise que le GIP Maximilien intervient dans le cadre des procédures de passation des marchés publics. Il propose d'élire comme titulaire Madame GUYARD et comme suppléant Monsieur LEJEUNE.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que les deux dossiers suivants concernent deux entreprises de projet, la SEMOP CALITI et la SAS-ENR GEOLAYE.

La SEMOP est une société d'économie mixte à objet principal. En l'occurrence, CALITI gère le réseau de chaleur qui se situe à la sortie de Saint-Germain en Laye, à proximité du nouveau cimetière. Le partenaire privé de cette SEM est celui qui gère l'exploitation (Dalkia). La CDC participe au capital à travers la Banque des Territoires. La Ville de Saint-Germain-en-Laye est la troisième partie prenante de la SEMOP.

La deuxième structure a été créée pour l'exploitation du dogger, extension du chauffage urbain, dont les travaux vont commencer prochainement sur le parking de la piscine et au sein de l'emprise de la piscine.

**N° DE DOSSIER : 26 B 04a – DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE LA SEMOP CALITI**

Monsieur le Maire propose de désigner comme administrateurs au sein de la SEMOP Madame GUYARD et Monsieur de BEAULAINCOURT. Il précise que sur ces questions il existe des clauses de rendez-vous réguliers auprès du Conseil Municipal pour rendre compte de ce qui est fait.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 04b – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS) ENR GEOLAYE**

S'agissant d'une SAS, Monsieur le Maire observe qu'un seul membre est désigné par la commune, et propose la candidature de Madame GUYARD.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 05 – NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit à présent de désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce dispositif est récent et Monsieur MIGEON avait été le premier élu désigné pour cette fonction. Celle-ci comporte un aspect mémoriel, mais concerne aussi l'animation. Saint-Germain-en-Laye est historiquement une ville de garnison, et accueille aujourd'hui à ce titre 1 500 personnels civils et militaires de la Défense. Par ailleurs il existe désormais six classes Défense, que Monsieur COLLOGNAT et Monsieur MILOUTINOVITCH avaient œuvré à constituer. L'élus chargé des questions de défense a donc un rôle de représentation, mais également d'animation de la relation entre la Ville et les autorités militaires.

Monsieur le Maire propose pour cette fonction la candidature de Monsieur MILOUTINOVITCH.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 06 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) POUR LA STATION D'EPURATION SEINE AVAL (SIAAP)**

Monsieur le Maire souligne l'importance du représentant de la Ville au sein de cette commission de suivi de site pour le SIAAP. Il s'agit d'un processus d'information permanente.

Le SIAAP est le syndicat interdépartemental qui gère l'assainissement de l'agglomération parisienne. Situé au nord de Saint-Germain-en-Laye, sur la Plaine d'Achères, c'est l'un des plus importants sites industriels en Île-de-France.

La gouvernance du SIAAP est uniquement composée de représentants de Paris et des départements de petite couronne, mais les nuisances liées à ce site – pollution et risques, cette usine étant classée SEVESO 2 – sont sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye. Par conséquent, la Ville a milité depuis de nombreuses années pour être intégrée dans le cadre de cette gouvernance.

Le SIAAP ne l'a jamais voulu, mais en revanche un comité de site a été créé, qui a un rôle d'information à destination de l'ensemble des élus concernés, conseillers départementaux des Yvelines et du Val d'Oise, conseillers municipaux des communes environnantes, Herblay, Conflans, Achères, Saint-Germain-en-Laye, Maisons-Laffitte. C'est toujours important, selon Monsieur le Maire, parce que depuis un certain nombre d'années, même si cela s'est amélioré depuis deux ou trois ans, il existait une forme d'opacité dans la nature des informations transmises aux communes riveraines, notamment en cas de problèmes.

La situation est aujourd'hui un peu meilleure, cela permet de faire remonter de manière un peu moins verticale un certain nombre de sujets. Ce comité se réunit régulièrement et Monsieur le Maire ajoute que, sauf erreur de sa part, Madame de CIDRAC y participe également en tant que parlementaire.

Il propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur de BEULAINCOURT comme titulaire et Monsieur Vincent MIGEON comme suppléant pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de cette Commission de suivi de site pour le SIAAP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que les délibérations suivantes concernent les syndicats intercommunaux, et qu'il cèdera ensuite la parole à Madame HABERT-DUPUIS pour présenter ce qui concerne les associations de jumelage, le CRD, les associations culturelles, sportives, à caractère social et environnemental, la petite enfance et le scolaire.

S'agissant des syndicats intercommunaux, il rappelle, à l'intention notamment des nouveaux élus, qu'il s'agit des représentations que la Ville désigne dans le cadre des compétences qui sont les siennes. La Communauté d'agglomération peut décider de désigner des représentations dans les syndicats intercommunaux dans le cas de compétences qui lui ont été transférées par la Ville. Monsieur le Maire rappelle qu'il était lui-même Président de plusieurs syndicats d'eau et d'assainissement, qui ont été supprimés et intégrés à la Communauté d'agglomération dans le cadre de la compétence qu'elle exerce désormais. Il reste encore quelques syndicats, qui ont vocation à disparaître, et c'est l'Agglomération qui désigne elle-même ses représentants.

#### **N° DE DOSSIER : 26 B 07a – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

La gestion de la piscine n'est pas assurée en régie par la Ville, mais par un syndicat intercommunal, sachant que les Saint-Germanoises assument environ les deux tiers de son financement. Il existe deux sortes de ressources : la contribution versée par les communes et le produit des tarifs. Une partie est fiscalisée dans le cadre de la taxe foncière et une autre partie est payée par les usagers de la piscine. Le budget de la piscine atteint environ 4,5 millions d'euros – budget plus important par exemple que celui d'une commune comme Mareil-Marly. Des travaux pour environ 15 millions d'euros ont été réalisés il y a sept à huit ans. Il faut donc beaucoup investir et la gestion doit être rigoureuse. Il faut avoir des maîtres-nageurs, assurer l'accueil et la sécurité du public, l'hygiène. Monsieur le Maire souligne que beaucoup de communes ont fait le choix de supprimer les piscines en raison d'un niveau d'engagement de la responsabilité trop important.

Il propose sa candidature ainsi que celle de Monsieur MIRABELLI comme titulaires, et celles de Madame AGUINET et Madame PAUMIER comme suppléantes.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 07b – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATIONS MULTIPLES**

Monsieur le Maire précise que Monsieur LEVEL est jusqu'à ce jour Président du SIVOM. Ce syndicat gère les fourrières – animale et automobile – situées à proximité de Chambourcy, qui sont des services de proximité importants. Le syndicat gère encore une partie du 13<sup>e</sup> mois des pompiers du SDIS, ainsi que le CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) en lien avec l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye et celui de Versailles. Il gère enfin les vignes situées en contrebas de la Terrasse, avec des vendanges annuelles et la production du vin des Grottes. Monsieur le Maire explique que dans l'histoire du Château et du Château neuf, il y avait sur le coteau, depuis plusieurs siècles, deux types de cultures, celle des vignes et celle des mûriers, pour les vers à soie.

Les SIVOM, qui existent partout en France, ont l'intérêt de pouvoir se voir ajouter des « briques » de compétences en fonction des services que les communes adhérentes souhaitent mutualiser.

Monsieur le Maire propose les candidatures de Monsieur LEVEL et Monsieur MIRABELLI comme titulaires, et celles de Monsieur HAÏAT et Monsieur CLERY comme suppléants.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 07c – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN A DOMICILE**

Monsieur le Maire observe que le SIMAD est un syndicat dont l'importance, au regard de l'évolution démographique, va s'accroître. Il s'agit d'une compétence qui était précédemment exercée directement par la Ville. L'ARS a demandé la mutualisation de cette compétence pour atteindre un niveau de 70 « lits », du fait que la commune nouvelle n'en totalisait qu'une cinquantaine. Elle s'est donc rapprochée de ce syndicat qui était présidé par la Maire du Pecq, Madame BERNARD, pour aboutir à une mutualisation sur quasiment l'ensemble de la boucle de la Seine, avec plusieurs centaines de « lits ».

Il propose de désigner comme titulaires Madame JAUFFRET et Madame LESUEUR, et comme suppléants Monsieur de MASIN et Monsieur JOLY, soit tous les élus du pôle solidarité.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut présenter le dossier suivant, ayant dû prendre un arrêté de déport, du fait qu'au sein de son cabinet l'une de ses collaboratrices se trouve être l'avocat du SEY en droit du travail. Il souligne que c'est avec ce syndicat qu'ont été développées toutes les bornes électriques sur la commune.

Il passe donc la parole à Madame HABERT-DUPUIS et quitte la séance.

**N° DE DOSSIER : 26 B 07d – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY)**

Madame HABERT-DUPUIS propose de désigner comme titulaires Monsieur MIRABELLI, Madame GUYARD et Monsieur de BEAULAINCOURT, et comme suppléants Monsieur EL BAHJAOUIGIROT, Monsieur NDIAYE et Monsieur CLERY.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire regagne la salle du Conseil Municipal.

**N° DE DOSSIER : 26 B 08a – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / ASCHAFFENBURG**

Précisant que ce dossier concerne le jumelage le plus ancien, Madame HABERT-DUPUIS propose, outre la sienne, les candidatures de Madame AGUINET, Monsieur COLLOGNAT, Madame ANDRE, Monsieur CADOT et Monsieur LE GARSMEUR.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 08b – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / AYR**

Pour le jumelage avec Ayr, en Ecosse, Madame HABERT-DUPUIS propose, outre la sienne, les candidatures de Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame ANDRE, Monsieur MILOUTINOVITCH et Madame RHONE.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 08c – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / WINCHESTER**

Pour le jumelage avec Winchester, aux Etats-Unis, Madame HABERT-DUPUIS propose, outre la sienne, les candidatures de Madame PEUGNET, Madame GUYARD, Madame ANDRE, Monsieur SALLE, Monsieur de BEAULAINCOURT et Madame BERANGER.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 08d – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / KONSTANCIN**

Pour le jumelage avec Konstancin, en Pologne, Madame HABERT-DUPUIS propose, outre la sienne, les candidatures de Madame ALLIBERT-FUMINIER, Madame de CIDRAC, Madame ANDRE, Monsieur GREVET et Monsieur ZAVADIL.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 08e – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE FOURQUEUX /SCHWELM**

Madame HABERT-DUPUIS précise que pour ce jumelage entre Fourqueux et Schwelm, un membre de la commune déléguée de Fourqueux doit être nommé, et c'est la candidature de Monsieur LEVEL qui est proposée.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09a – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL**

Madame HABERT-DUPUIS aborde ensuite la représentation de la Ville au sein du CRD.

Sont proposées, outre la sienne, les candidatures de Madame PEYRESAUBES, Monsieur COLLOGNAT, Madame SLEMPKES, Madame BRELURUS-SOPPI, Madame RHONE comme administrateurs.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09b – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DES FETES LUZIENNES**

Madame HABERT-DUPUIS propose la candidature, pour ce Comité, de Madame BOGE.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09c – FONDS DE DOTATION « SAINT-GERMAIN PATRIMOINE ET NATURE » DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pour représenter la Ville au Conseil d'administration de ce fonds de dotation, créé en novembre 2019, Madame HABERT-DUPUIS propose, outre la sienne, la candidature de Madame PEYRESAUBES, Monsieur LEJEUNE, Madame BOGE.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09d – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION FOURQUEUX ARTS ET CULTURE**

Concernant la représentation au sein de cette association, Madame HABERT-DUPUIS propose la candidature de Madame de JACQUELOT.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09e – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE FOURQUEUX**

Madame HABERT-DUPUIS propose également la candidature de Madame de JACQUELOT pour représenter la Ville au sein de l'école de musique de Fourqueux.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09f – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE FOURQUEUX (ASF)**

Pour représenter la Ville au sein de l'ASF, Madame HABERT-DUPUIS propose les candidatures de Madame AGUINET et Madame PAUMIER.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09g – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE GESTION DU PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB**

Madame HABERT-DUPUIS propose les candidatures comme titulaires, pour le comité de gestion du PSG, de Madame AGUINET et Madame PAUMIER, et comme suppléants de Monsieur CADOT et Madame BRELURUS-SOPPI.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09h – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ LIBRE**

Madame HABERT-DUPUIS propose les candidatures de Madame PEYRESAUBES, Madame JAUFFRET, Monsieur CADOT et Monsieur MILOUTINOVITCH pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Association Université libre.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09i – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ET FORMATION (LA CLEF)**

Madame HABERT-DUPUIS propose les candidatures de Madame PEYRESAUBES, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Madame BOGE, Madame BRELURUS-SOPPI et Monsieur CADOT.

Monsieur COSSON demande la parole. Il souligne que la majorité municipale s'attribue les six postes au sein du conseil d'administration de La CLEF. Il s'agit d'une association de 2 600 adhérents, fortement soutenue financièrement par la Ville, à juste titre, qui lui attribue une subvention de fonctionnement de presque 600 000 euros. Le groupe « *Réinventons Saint-Germain* » estime que davantage de diversité en termes de représentation des élus du Conseil municipal à son conseil d'administration aurait été pertinente, et manifeste sa surprise que cela n'ait pas été proposé.

Pour cette raison, les membres de ce groupe voteront contre cette délibération.

Monsieur le Maire demande si le Groupe « *Réinventons Saint-Germain* » souhaite un vote à bulletin secret, et s'il propose d'autres candidats.

Monsieur COSSON indique que son groupe peut proposer une candidate.

Monsieur le Maire propose une suspension de séance de quelques minutes, pour que les services puissent organiser ce vote.

A l'issue de cette suspension, Monsieur le Maire indique les modalités du vote, précisant qu'il va procéder à l'appel des élus dans l'ordre du tableau, et constitue le bureau, dont la présidence sera assurée par le secrétaire de séance, Monsieur MILOUTINOVITCH.

*[Déroulé des opérations de vote]*

À l'issue du dépouillement, Monsieur le Maire annonce le résultat du scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins blancs : 3

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Madame Blandine RHONE : 4

Liste majorité : 38

En conséquence, sont élus au sein du conseil d'administration de l'association La CLEF les représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye suivants :

Madame PEYRESAUBES, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Madame BOGE, Madame BRELURUS-SOPPI et Monsieur CADOT.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09j – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Madame HABERT-DUPUIS propose, pour représenter le Conseil Municipal au conseil d'administration de la Maison des associations, les candidatures de Madame PEUGNET comme titulaire et de Madame de JACQUELOT comme suppléante.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09k – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LA SOUCOUE**

Concernant le conseil d'administration de l'association La Soucoupe, Madame HABERT-DUPUIS propose les candidatures de Monsieur de MASIN comme titulaire et d'elle-même comme suppléante.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09l – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION AGASEC**

Pour l'AGASEC, Madame HABERT-DUPUIS propose les candidatures de Monsieur de MASIN et de Monsieur NDIAYE comme titulaires, et d'elle-même comme suppléante.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09m – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MISSION LOCALE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES – DYNAM JEUNES**

Madame HABERT-DUPUIS propose, pour représenter le Conseil Municipal auprès de la Mission locale Dynam Jeunes, Madame de CIDRAC comme titulaire et Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT comme suppléant.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09n – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MUTUELLE VIVRE ENSEMBLE**

Concernant l'association mutuelle Vivre ensemble, Madame HABERT-DUPUIS propose la candidature de Monsieur JOLY.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09o – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) DE FOURQUEUX**

Madame HABERT-DUPUIS propose, pour l'ESAT de Fourqueux, la candidature de Madame LESUEUR.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09p – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION FOURQUEUX MAREIL RELAIS EMPLOI SOLIDARITÉ (FRES)**

Madame HABERT-DUPUIS propose, pour l'association FRES, les candidatures de Madame de JACQUELOT et Monsieur LEJEUNE.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09q – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ASSOCIATION ESPACES – L'INSERTION PAR L'ÉCOLOGIE URBAINE**

Concernant la représentation au comité de pilotage de l'association Espaces, Madame HABERT-DUPUIS propose les candidatures de Madame GUYARD comme titulaire et de Monsieur de BEAULAINCOURT comme suppléant.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 09r – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION BAVETTE ET COMPAGNIE – CRECHE PARENTALE**

Pour l'association Bavette et compagnie, qui est une crèche parentale, Madame HABERT-DUPUIS propose la candidature de Madame FERNANDES-BORGES.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 10a – DETERMINATION DE LA COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉCOLES**

Madame HABERT-DUPUIS rappelle qu'un conseil d'école a comme président de droit le directeur ou la directrice de l'école. En sont membres le Maire ou son représentant et un conseiller municipal délégué par le Conseil Municipal, les enseignants de l'école, les représentants des parents d'élèves et potentiellement un délégué départemental de l'éducation nationale.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 10b – NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES**

S'agissant des nominations dans les écoles de la commune, sont proposées les candidatures suivantes :

Pour le groupe scolaire Alsace-Ecuyers : Monsieur PARINET  
Pour le groupe scolaire Ampère : Monsieur GREVET  
Pour le groupe scolaire Bonenfant : Madame GIVELET  
Pour le groupe scolaire Frédéric Passy : Madame BRELURUS-SOPPI  
Pour le groupe scolaire Marie Curie : Madame SLEMPKES  
Pour l'école maternelle et élémentaire Giraud Teulon : Madame ANDRE  
Pour l'école maternelle et élémentaire Jean Moulin : Monsieur NDIAYE  
Pour l'école maternelle et élémentaire Marcel Aymé – Les sources : Madame HABERT-DUPUIS  
Pour le groupe scolaire Schnapper : Monsieur CADOT  
Pour l'école élémentaire Charles Bouvard et l'Ecole Maternelle des Néfliers : Madame LESUEUR

En l'absence de demande d'intervention, Madame HABERT-DUPUIS soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 11 – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DU SECTEUR PUBLIC**

Madame HABERT-DUPUIS poursuit avec les représentations proposées au sein des établissements secondaires du secteur public :

Collège les Hauts-Grillets : Madame SLEMPKES, titulaire et Monsieur NDIAYE, suppléant  
Collège Marcel Roby : Monsieur PARINET, titulaire et Monsieur MIRABELLI, suppléant  
Collège Claude Debussy : Madame GIVELET, titulaire et Monsieur CADOT, suppléant  
Collège International : Monsieur MILOUTINOVITCH, titulaire et Madame ANDRE, suppléante  
Lycée Jeanne d'Albret : Madame MACE, titulaire et Monsieur SALLE, suppléant  
Lycée Léonard de Vinci : Madame LESUEUR, titulaire et Monsieur COLLOGNAT, suppléant  
Lycée Jean-Baptiste Poquelin : Monsieur PARINET, titulaire et Monsieur MIGEON, suppléant

Lycée horticole et agricole : Madame GUYARD, titulaire et Monsieur de BEAULAINCOURT, suppléant

Lycée international : Madame ANDRE, titulaire et Monsieur MILOUTINOVITCH, suppléant

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 12a – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SAINT-EREMBERT**

Pour représenter le Conseil municipal auprès de l'école Saint-Erembert, Madame HABERT-DUPUIS propose sa propre candidature comme titulaire et celle de Madame GIVELET comme suppléante.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 12b – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COLLÈGE ET DU LYCÉE SAINT-EREMBERT**

Auprès du collège-lycée Saint-Erembert, Madame HABERT-DUPUIS propose sa propre candidature comme titulaire et celle de Madame GIVELET comme suppléante.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 12c – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COLLÈGE-LYCÉE SAINT-AUGUSTIN**

Concernant le collège-lycée Saint-Augustin, Madame HABERT-DUPUIS propose sa propre candidature comme titulaire et celle de Monsieur PARINET comme suppléant.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 12d – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NOTRE DAME**

Pour l'Institut Notre-Dame, Madame HABERT-DUPUIS propose sa propre candidature comme titulaire et celle de Monsieur MILOUTINOVITCH comme suppléant.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 12e – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT SAINT-THOMAS**

S'agissant de l'Institut Saint-Thomas, Madame HABERT-DUPUIS propose les candidatures de Madame ALLIBERT-FUMINIER comme titulaire et de Monsieur GREVET comme suppléant.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 26 B 13 – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU PARLEMENT ETUDIANT CY CERGY PARIS UNIVERSITE**

En dernier lieu, Madame HABERT-DUPUIS propose pour la représentation au sein du Parlement étudiant CY Cergy Université la candidature de Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT comme titulaire et sa propre candidature comme suppléante.

En l'absence de demande d'intervention, elle soumet cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne que plusieurs centaines de désignations ont été effectuées. Aussi il demande instamment aux élus, qu'ils appartiennent au groupe majoritaire ou aux groupes d'opposition, de faire savoir lorsqu'ils ne peuvent pas assister aux réunions des instances dans lesquelles ils ont été désignés, pour être remplacés soit par leur suppléant, soit éventuellement par un autre élu municipal lorsqu'il existe une certaine souplesse, en tout cas pour certaines associations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt ce Conseil Municipal à 11h.

**Le secrétaire de séance**



**Monsieur Miloutinovitch**